

(1)

( N° 122. )

## Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 2 AVRIL 1879.

---

Crédit extraordinaire de 25,000 francs au Département de la Justice, pour le repatriement en Russie d'émigrants revenant du Brésil (1).

---

### RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION (2), PAR M. THONISSEN.

---

MESSIEURS,

Je viens rendre compte à la Chambre des délibérations de la commission qui a examiné le projet de loi ouvrant au Département de la Justice un crédit extraordinaire de 25,000 francs pour pourvoir au repatriement en Russie d'émigrants venant du Brésil.

Pour mettre la Chambre en mesure de se prononcer en parfaite connaissance de cause, je crois ne pouvoir mieux faire que de lui donner lecture de l'Exposé des motifs.

La commission, déterminée par un sentiment d'humanité et cédant à une véritable nécessité, a l'honneur de vous proposer de voter le crédit de 25,000 francs; mais, en même temps, elle appelle l'attention du Gouvernement sur le point de savoir s'il n'y a pas lieu de prendre des mesures pour empêcher le renouvellement de faits de cette nature.

*Le Rapporteur,*  
THONISSEN.

*Le Président,*  
TESCH.

---

(1) Projet de loi, n° 121.

(2) La commission était composée de MM. TESCH, *président*, THONISSEN, PATERNOSTER, JOTTRAND et JACOBS.